

1. Coordonnées du responsable¹

Nom * : _____ Prénom * : _____

E-mail * : _____ Tél * : _____

N° GLN * : _____

Commenté [FM1]: Ch. 1.3.3, let. c Annexe 2 ODEP-DFI

2. Coordonnées de l'organisation (cabinet, pharmacie, etc.)

Nom de l'organisation * : _____

Adresse * : _____

N° GLN organisationnel (si pertinent) * : _____

N° OID * : _____

3. Cause(s) de résiliation

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous quitter la Communauté de référence Dossier Électronique du Patient Neuchâtel (CR DEP NE) ?

- Nous ne souhaitons plus du tout accéder au DEP Nous souhaitons changer de communauté de référence

Préciser la cause : _____

4. Signature

Par ma signature, moi, ainsi que les éventuels collaborateurs et auxiliaires de santé qui me sont rattachés, seront désaffiliés de la CR DEP NE, ce qui implique la suppression totale de nos accès à Mon Dossier Santé. De plus, j'ai pris connaissance des conséquences d'une désaffiliation et m'engage à les respecter.

Lieu et date* : _____ Signature responsable* : _____

¹ Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

5. Conséquences de la résiliation de l'adhésion à « Mon Dossier Santé »

Cette demande de résiliation doit être adressée à la CR DEP NE au minimum 6 mois avant la fin de l'année civile. La résiliation à l'adhésion intervient à la fin de l'année civile.

Dans le cas où vous accédez actuellement au DEP via un système primaire (intégration forte), merci de prendre contact avec votre éditeur pour la suppression de cette fonctionnalité. La CR DEP NE est uniquement responsable de la suppression des accès à sa plateforme, la responsabilité relative au système primaire utilisé vous incombe.

Il est important de noter que votre désaffiliation de la CR DEP NE entraîne obligatoirement :

- La perte de l'accès au DEP pour vous, ainsi que pour tous les auxiliaires sous votre responsabilité, pour autant qu'ils ne soient pas employés par une autre institution ou qu'ils ne pratiquent pas à titre indépendant (p. ex. cabinet médical)
- Le maintien du secret médical ainsi que de l'obligation de constituer et conserver un dossier de patient au-delà de la relation contractuelle (cf. Loi de Santé neuchâteloise)
- L'application des conditions de sortie définies dans les CGU, notamment en matière de cotisations versées
- L'envoi par la CR DEP NE, une fois ce document retourné et signé par vos soins, d'une confirmation de désaffiliation
- L'obligation de conservation des données concernant le dossier électronique du patient, afin que celles-ci restent accessibles si vous ne vous affiliez à aucune nouvelle communauté, conformément au ch. 1.2.3, let. b de l'annexe 2 ODEP-DFI

Commenté [FM2]: Ch. 1.3.5, let. b Annexe 2 ODEP-DFI

Commenté [FM3]: Ch. 1.2.3, let. b Annexe 2 ODEP-DFI

Les données personnelles contenues dans ce document sont collectées uniquement afin de garantir une suppression correcte et rapide de votre accès à « Mon Dossier Santé ». Ces données sont strictement limitées à l'usage de la CR DEP NE et stockées dans un fichier protégé, dont le maître de fichier est le responsable de la protection des données (DPO) de la CR DEP NE.